

CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^e CLASSE

SESSION 2022

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : SERVICES ET INTERVENTION TECHNIQUES

INDICATIONS DE CORRECTION

Sujet :

Vous êtes technicien principal territorial de 2^e classe, responsable du centre technique municipal de la commune de Techniville (17 000 habitants).

Vous êtes notamment en charge de la gestion en régie des espaces publics, du réseau routier communal (environ 120 km avec une partie située hors agglomération) et de ses dépendances.

Les activités confiées à la régie communale sont principalement le nettoyage des voiries, la gestion des espaces enherbés, le fauchage des accotements et le déneigement du réseau.

Certains travaux saisonniers nécessitent par ailleurs des renforcements ponctuels de personnels (fortes périodes de viabilité hivernale, renforts estivaux, manifestations, etc.) qui peuvent avoir du mal à être anticipés.

Dans un premier temps, le directeur des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur la gestion en régie de l'ensemble de ces activités.

10 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à optimiser la gestion des activités saisonnières en régie.

<i>Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.</i>

10 points

1) Présentation du sujet

Le sujet proposé est ciblé sur l'entretien des espaces publics en régie. Ce sujet, par le biais des documents proposés, est assez large et permet d'aborder de nombreux aspects de l'entretien des espaces publics tels que la gestion des dépendances vertes, les chaussées, la viabilité hivernale. Le sujet fait également référence à des thématiques actuelles comme l'environnement et l'optimisation des interventions mais également les remontées d'information directes par les usagers via des applications en ligne récemment développées dans les collectivités.

Le candidat devra pouvoir extraire des informations pour mettre en avant les enjeux qui sont liées à l'aménagement de ces espaces publics, en lien avec les activités réalisées en régie. La question posée dans l'énoncé du sujet reste volontairement ouverte et fait référence à une gestion globale de ces activités. Le candidat devra donc pouvoir proposer son plan exclusivement à l'aide des documents à disposition et faire preuve d'une synthèse ordonnée des éléments contenus dans les documents.

Le sujet aborde des thématiques relevant de la spécialité « voiries et réseaux divers » et « espaces verts » notamment, mais il reste axé sur l'organisation en régie. Un responsable de services techniques (par exemple), sans maîtriser nécessairement parfaitement les aspects techniques, doit pouvoir faire ressortir les différents enjeux liés aux activités de ses équipes dédiées à l'entretien des espaces.

Pour la seconde partie, le candidat devra également faire appel à ses connaissances personnelles et faire des propositions qui lui sont propres pour mettre en application les enjeux relevés plus haut et organiser les services en conséquence et en fonction des renforts nécessaires en saison.

2) Analyse de la mise en situation et du dossier

Les documents fournis, issus de la presse spécialisée, de la presse ou encore de sites internet de collectivités locales, abordent différents aspects des activités en régie qui nous intéressent (entretien routier, déneigement, entretien des dépendances, nettoyage...).

Ces documents mettent en avant les enjeux actuels liés à ces activités, que le candidat devra savoir faire ressortir. Les témoignages permettent également de dégager des avantages au maintien des activités en régie et à la richesse des compétences détenues en interne.

Document 1 : « Une application citoyenne pour signaler à sa mairie des anomalies constatées sur la voie publique » (extrait) - *smart-origin.com* - 29 octobre 2019 - 1 page

Ce document permet d'illustrer la réactivité des interventions du service public dans le cas d'une remontée d'informations directe par les usagers, via les nouveaux outils émergents. Participation collaborative des citoyens.

Document 2 : « Viabilité hivernale : vers des produits de salage innovants pour un moindre impact environnemental » - *cerema.fr* - 24 mars 2021 - 2 pages

Ce document permet d'informer le lecteur sur les possibilités d'optimisation exploitables dans le cadre de la viabilité hivernale. Ces activités sont effectivement souvent réputées polluantes par rapport aux sels de déverglaçage déversés dans la nature. Un enjeu environnemental des activités de régie est mis en avant.

Document 3 : « Fauchage tardif généralisé » - *yonne.fr* - 1^{er} juillet 2020 - 2 pages

Ce document permet d'informer le candidat sur les techniques alternatives développées dans les activités d'entretien des bords de route et fauchage. Le fauchage tardif permet de respecter davantage la biodiversité. Enjeu environnemental.

Document 4 : « Fauchage tardif : la commune s'engage et investit » - *mairie-bousse.fr* - 11 août 2020 - 1 page

À l'image du document 3, ce document illustre également sur les techniques alternatives développées dans les activités de fauchage. Enjeu environnemental, doublé d'un enjeu économique.

Document 5 : « Gérer les espaces enherbés. Gagner du temps, tondre moins souvent ! » - *caue79.fr* - consulté le 31 août 2021 - 2 pages

Comme les deux documents précédents, l'article conforte le candidat dans l'enjeu environnemental fort lié aux activités d'entretien des espaces enherbés. Un nouvel enjeu est également mis en avant, l'enjeu sociétal. Il faut effectivement communiquer et mettre en avant les démarches pour faire accepter aux populations les changements de pratiques et différences de rendus esthétiques liées.

Document 6 : « À Pontarlier, l'application participative "TellMyCity" rencontre peu à peu son public » - Bertrand Joliot - *estrepublikain.fr* - 25 mai 2021 - 2 pages

Comme dans le document 1, l'application numérique développée par la collectivité permet d'optimiser les remontées d'information et le temps de traitement des services publics. Ces nouvelles méthodes dans l'ère du temps, offrent une réactivité quasi instantanée pour les travaux en régie. L'enjeu sociétal lié à ces activités est mis en avant.

Document 7 : « La propreté urbaine, c'est l'affaire de tous ! » - aurillac.fr - consulté le 31 août 2021 - 5 pages

Ce document illustre les méthodes alternatives mises en place sur la commune d'Aurillac pour gérer la propreté urbaine. L'enjeu environnemental lié à ces activités est mis en avant. L'enjeu sociétal est également présent puisque les services sont à l'écoute de la population pour veiller au bon cadre de vie.

Document 8 : « Vers une viabilité hivernale plus écologique et économique » - previmeteo.com - 24 septembre 2019 - 2 pages

Ce document illustre deux des enjeux à mettre en avant et liées à la viabilité hivernale : l'enjeu environnemental par le choix des produits à mettre en œuvre et la fréquence des interventions et l'enjeu économique, par l'optimisation des interventions à l'aide d'outils informatiques plus précis permettant d'optimiser les traitements.

Document 9 : « Des travaux en régie pour optimiser finances et réactivité » - Tony Robin - *L'Est républicain* - 17 octobre 2019 - 1 page

Ce document illustre le choix d'une collectivité à favoriser le travail en régie dans l'aménagement urbain. Ce choix permet d'optimiser les coûts (enjeu économique), d'être plus réactif et de conserver les compétences en interne. Les délais de réalisation sont également réduits, avantage mis en avant.

Document 10 : « Les centres techniques municipaux, un concentré de savoir-faire » - Juliette Fournier - *lagazette.fr* - 25 octobre 2018 - 3 pages

Ce document illustre l'importance d'avoir les compétences techniques en interne au sein des équipes de régie. Ceci permet des traitements optimisés, immédiats et valorise les agents.

Document 11 : « Le patrimoine routier des collectivités est sur la mauvaise pente » - Isabelle Verbaere - *lagazette.fr* - 21 décembre 2020 - 2 pages

Ce document illustre la dégradation globale du réseau routier et l'importance d'entretenir le patrimoine routier et de maintenir son bon état de fonctionnement. Cela permet d'optimiser les budgets d'investissement ensuite. Enjeux patrimoniaux/financiers.

3) Proposition de plan détaillé

Avertissement : il s'agit d'une proposition de plan, et non d'un plan type.

En-tête

Comme indiqué dans la note de cadrage de l'épreuve, il est attendu une présentation du rapport sous la forme suivante :

Collectivité de Techniville

Le 14 avril 2022

RAPPORT TECHNIQUE

à l'attention de Monsieur le directeur des services techniques

Objet : La gestion au quotidien des activités d'entretien des espaces publics en régie

Références (mention facultative) :

Introduction

***Rappel du cadrage** : Le rapport avec propositions doit comporter **une unique introduction** d'une vingtaine de lignes rappelant le contexte et comprenant impérativement **l'annonce de chacune des deux parties** (partie informative / partie propositions). Les candidats doivent veiller à ce que l'annonce du plan aille au-delà d'une simple annonce de la structure de la copie et porte sur le contenu précis de chacune des parties.*

Les routes et les rues de nos agglomérations sont un bien public, gérées par les collectivités locales concernées. Cette responsabilité d'entretien et de gestion est d'autant plus forte que la route joue un rôle essentiel dans la vie économique du pays et est au cœur des mobilités, de plus en plus présentes et variées. Principal lien social, elle relie les hommes et permet le développement des activités économiques d'un pays.

Au-delà du réseau routier, cette maintenance des espaces publics au sens large s'inscrit naturellement dans une préservation générale du cadre de vie des habitants et usagers, à l'heure où les réclamations et doléances sont facilitées par de nouveaux outils, et donc multipliées.

Face à cette rapidité de remontées d'information propre à notre ère numérique, les services municipaux se doivent d'être réactifs et organisés, tout en gardant à l'esprit les enjeux actuels liés à la maintenance des espaces publics et voiries réalisée en régie.

Ce rapport développera donc dans un premier temps les nouveaux enjeux liés aux activités prises en charge par la régie et les avantages de cette organisation puis une seconde partie détaillera les propositions liées à la mise en application de ces enjeux et à l'organisation des interventions.

Plan détaillé

Rappel du cadrage : Les deux parties sont organisées en sous-parties. Le plan est impérativement matérialisé par des titres comportant des numérotations en début des parties et sous-parties. Une transition est attendue entre la première et la deuxième partie.

I. La gestion des espaces publics en régie : enjeux et avantages

A. Les enjeux actuels

- 1) **Enjeux patrimoniaux et budgétaires** : Nécessité d'un maintien en l'état du patrimoine routier pour une optimisation à long terme des budgets d'investissement (document 11) / Privilégier la préservation raisonnée des espaces enherbés : moins de fréquences d'intervention donc économies réalisées (document 4) / Optimiser les interventions en viabilité hivernale (document 8)
- 2) **Enjeu social / sociétal** : Amélioration, mise en valeur du cadre de vie, propreté visuelle : faire accepter les changements de pratique et de rendus aux citoyens (document 5) / Services techniques à l'écoute des usagers pour un meilleur cadre de vie (document 7) / Réactivité des services pour le confort des usagers : mise en place d'une application participative au service de la population (documents 1 et 6) / Sécurité des usagers : confort de conduite, sécurité routière assurée par le biais de l'entretien routier (document 11), de la viabilité hivernale (document 8)
- 3) **Enjeu environnemental** : Fauchage tardif des accotements, gestion des tontes des espaces enherbés pour une préservation de la biodiversité (documents 3, 4 et 5) / Mise en place d'expérimentations en matière de viabilité hivernale : tests de nouveaux produits de salage avec assistance technique (document 2) / Propreté urbaine : techniques alternatives au désherbage chimique, nettoyage des rues et trottoirs de façon mécanique, l'exemple de la commune d'Aurillac (document 7).

B. Les avantages de la gestion en régie

- 1) **La réactivité du service public** : Nouveaux outils émergents à l'ère du numérique : plaintes via les réseaux sociaux, applications citoyennes, associations et réunions de quartier qui nécessitent une réactivité quasi immédiate atteignable en régie. L'exemple de Cannes et de Pontarlier (document 1 et document 6) et plus globalement dans l'intégralité des centres techniques municipaux (document 10) / Agents en poste disponibles immédiatement, autonomie des services techniques. L'exemple des travaux en régie à Toul (document 9) + la richesse des centres techniques municipaux (document 10)
- 2) **Le développement des compétences en interne** : Des services organisés pour palier à de nombreux besoins et de multiples compétences : l'exemple d'Aurillac (document 7) et le concentré de savoir-faire des centres techniques municipaux (document 10) / Le facteur humain prépondérant dans les métiers techniques, avec une expertise ciblée des agents, la valorisation des agents et la communication des missions variées (document 10)

- 3) **Les optimisations financières** : Des prix compétitifs par rapport aux entreprises externes (document 9)

II. Mise en application de ces enjeux et organisation des activités saisonnières

A. La concrétisation des enjeux liés à la gestion des espaces publics

- 1) **Viabilité hivernale** : maintien d'un niveau de service minimum pour assurer confort et sécurité, tout en optimisant les interventions (fréquence, techniques...)/ Expérimentation de fondants innovants et adaptation de la politique en place le cas échéant
- 2) **Balayage et nettoyage des rues** : définition de niveaux de service et d'une fréquence d'intervention en fonction des réseaux, si non existant / Mise en place d'une surveillance par secteur en modulant l'intensité de la surveillance en fonction de la typologie de chaque secteur, qui permettra de déclencher les actions de nettoyage strictement nécessaires pour atteindre le niveau de résultat attendu. Ce niveau de résultat peut être déterminé en associant des usagers et/ou riverains dans une démarche participative.
- 3) **Fauchage, tonte et entretien des espaces verts** : Mise en place d'un fauchage tardif et différencié / Association avec le monde agricole pour la mise en valeur des déchets de bords de route / Révision de la politique d'entretien des espaces enherbés si besoin / Valorisation des résidus de tontes/élagages (plaquettes destinées au chauffage des bâtiments communaux / paillage pour les services espaces verts et les agriculteurs par exemple)

B. L'organisation des activités saisonnières

- 1) Pistes de renforts ponctuels si nécessaire : appel à des vacataires / lancement de marchés ponctuels incluant une clause sociale permettant à des personnes engagées dans un parcours d'insertion d'être mis en situation de travail / lien avec des associations d'insertion pour une aide sur le réseau secondaire par exemple
- 2) Mutualisation éventuelle avec les services de l'intercommunalité ou d'une commune voisine pour les activités saisonnières renforcées : stratégie d'organisation à proposer pour validation politique

C. Mise en œuvre et suivi

- 1) Établissement si besoin d'une nouvelle politique d'entretien et de niveaux de services adaptées, avec validation par les élus sur proposition des services.
- 2) Communication permanente aux usagers sur les actions réalisées pour accroître leur acceptabilité / Accroissement de l'implication citoyenne et des démarches participatives pour aboutir à des interventions plus ciblées, durables et mieux acceptées par les usagers
- 3) Suivi et évaluation de la qualité de traitement des espaces publics, retours des usagers, audit environnemental, éco bilan...

Conclusion

Rappel du cadrage : la conclusion est facultative. Elle peut toutefois utilement souligner l'essentiel, sans jamais valoriser les informations oubliées dans le développement.

Éléments pouvant être abordés dans la conclusion : (facultatif)

La gestion des espaces publics pour une collectivité territoriale s'inscrit dans de nouveaux enjeux liés aux problématiques actuelles.

Le contexte économique contraint, la prégnance des occupations environnementales, les exigences sociétales de qualité d'usage et de cadre de vie en hausse constituent en effet des défis auxquels bon nombre de collectivités sont confrontées et qui réinterrogent les modalités de gestion de la voirie et des espaces publics.

Ces enjeux sont intégrés dans les interventions en régie de multiples façons, ce qui peut nécessiter une relecture des pratiques historiques de Techniville.

Les équipes de régie sont organisées en conséquence des activités et offrent réactivité, expertise et autonomie, au service des citoyens.

Un accompagnement par des campagnes de communication et de sensibilisation est essentiel. L'implication citoyenne est également un moyen efficient d'entretenir les espaces de nos jours.

Autre plan possible

I. Une gestion en régie des espaces publics à la pointe du Développement Durable (DD) et proche des citoyens-usagers

A. Le DD au centre de l'action pour un cadre de vie agréable

- Fauchage différencié généralisé pour préserver la biodiversité et garder des corridors écologiques (documents 3 et 4)
- Méthodologie de gestion des espaces tondu pour un entretien moins intensif et des mises en scène de l'espace tondu (document 5)
- Intégrer la dimension environnementale dans la viabilité hivernale avec adaptation des fondants routiers en fonction des phénomènes à traiter (document 2) pour préserver l'environnement : ici la ressource en eau

B. Une régie de proximité efficiente et réactive

- Démarche participative et citoyenne pour lutter contre l'incivisme et améliorer le cadre de vie des habitants grâce au déploiement d'un outil permettant aux habitants de géolocaliser toute anomalie, incivilité ou dysfonctionnement d'un équipement constaté sur la voie publique et de l'accompagner d'une photo. Nécessité de forte communication avec les usagers avec un traitement personnalisé des demandes et une mise en valeur des délais d'actions correctrices (documents 1 et 6)
- Propreté des espaces publics grâce à des équipes en nombre, bien équipés, une communication soutenue et bienveillante dans un premier temps puis répressive et en associant tous les acteurs de l'occupation du Domaine Public

- Mutualisation des moyens de salage (matériels, fondants routiers) ou polyvalence des équipements (saleuse montée sur berce pouvant équiper un poly-benne) (doc 2)

II. Vers une optimisation de la gestion en régie des activités saisonnières

A. Conduire le changement dans les pratiques pour répondre aux contraintes saisonnières

- Mise en place d'une gestion différenciée pour la gestion des espaces enherbés et le fauchage des accotements du réseau routier communal pour rendre plus efficient cette gestion et dégager du temps pour d'autres activités (documents 3, 4 et 5)
- Intégration de critères environnementaux dans les marchés publics notamment pour les fondants routiers en analysant les conditions climatiques des derniers épisodes ayant nécessité le déclenchement du plan hivernal (si nécessaire prendre un abonnement pour des prévisions météo très localisées intégrant les t° de chaussée prévues heure par heure, l'hygrométrie, les précipitations)
- Actualisation du plan de nettoyage des voiries en intégrant une démarche qualité basée sur les besoins et en supprimant les fréquences de passage automatique
- Vérification de l'application de l'obligation de nettoyage pour les occupants du domaine public avec verbalisation si aucun effet après 2 courriers (document 7)
- Contacter les collectivités proches pour une convention de mutualisation de l'achat des équipements pour saler, pour une mutualisation des personnels lors du déploiement du plan de viabilité hivernale

B. Mettre en place des moyens financiers et humains pour améliorer le cadre de vie

- Embauche de saisonniers habitants la ville avec contrat de 15 jours pour maintenir les effectifs pendant les congés d'été (voir avec Mission Locale/service RH, association de réinsertion) =>possibilité de dénicher un apprenti et de constituer un vivier de renforts lors des manifestations
- Pour les manifestations, annualisation du temps de travail
- Formation des agents à l'intégration du DD au quotidien en prenant des exemples concrets dans leur métier (documents 2, 3, 4, 5, 7 et 8)